

L'Europe bouleversée par la Révolution française



L'Europe bouleversée par la Révolution française

Problématique : comment la révolution française et Napoléon Bonaparte transforment-ils la France et l'Europe ?

I. La nation en Révolution (1789-1792).

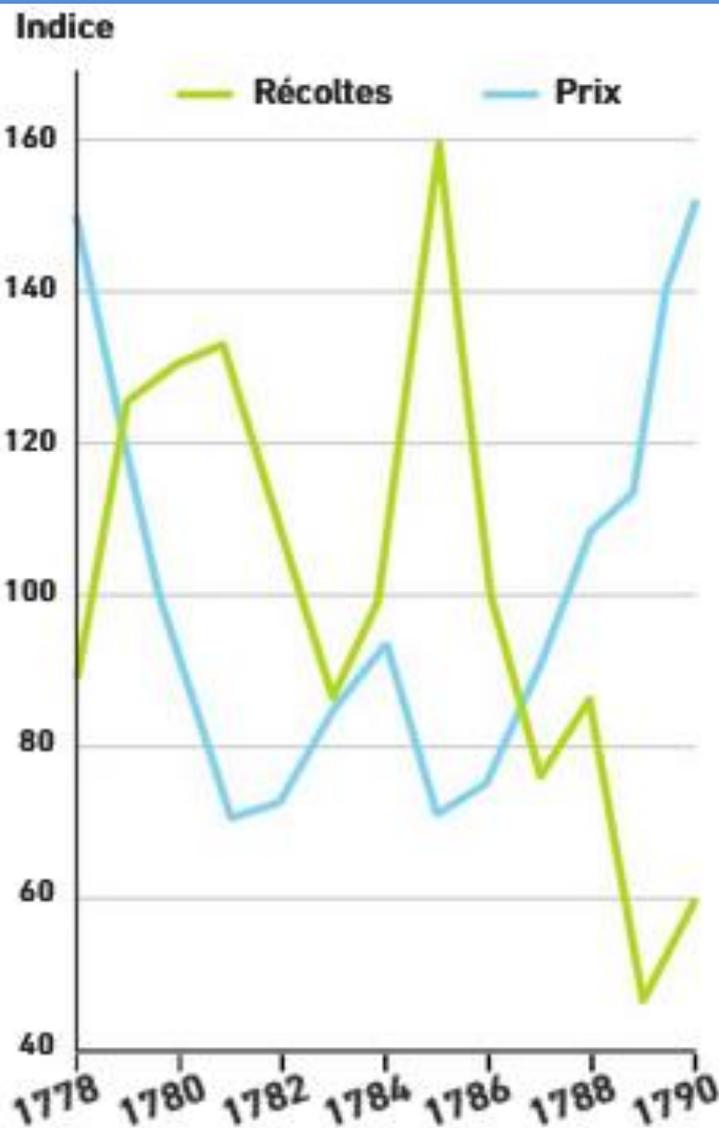
A. Les événements de 1789 : de la prise de la Bastille à l'obtention de nouveaux droits.



En millions de livres



Le budget de l'État en 1788



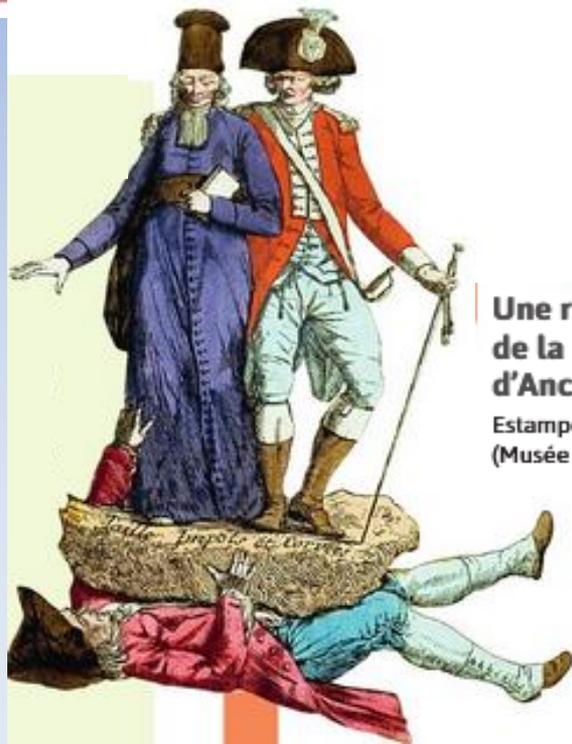
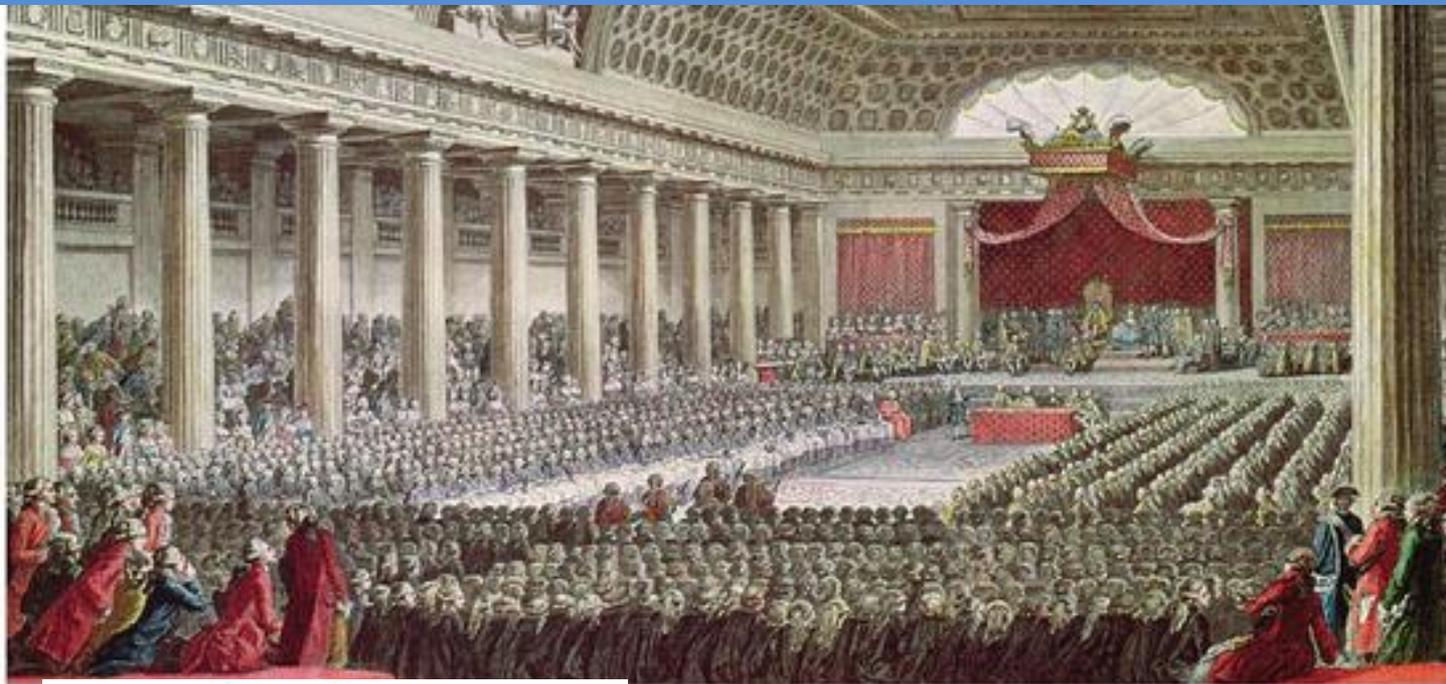
Les récoltes et le prix du blé dans le royaume de France

1. Quelles sont les conséquences montrées par ces deux documents ?

L'ouverture des états généraux à Versailles (5 mai 1789)

Isidore Stanislas Helman, gravure d'après un dessin de C. Monet, 1790 (BNF, Paris).

Installés au fond de la salle, les 578 députés du tiers état sont plus nombreux que les 291 députés du clergé et les 270 députés de la noblesse réunis. Mais le vote final doit avoir lieu par ordre et non par tête.



1. Quels sont les 3 ordres de la société en 1789 ?
2. Qui est absent des Etats généraux ?

Une représentation de la société d'Ancien Régime

Estampe de 1789 (Musée Carnavalet, Paris).

Un cahier de doléances du tiers état (1789)

3. Que décide le peuple ?

« **Art. 1** Que nul impôt ne puisse être établi sans le consentement des états généraux assemblés.

Art. 2 Que les états généraux aient lieu de cinq ans en cinq ans. [...]

Art. 4 Les députés demanderont l'abolition de tous les privilèges des nobles, du clergé et des gens en place.

Art. 5 L'abolition de la gabelle¹, des tailles² et autres droits.

Art. 6 Que pour remplacer ces impôts et droits, il soit établi [...] une capitation personnelle qui frappe indistinctement les citoyens des trois ordres. [...]

Art. 8 Que la corvée soit totalement abolie.

Art. 9 Que soient abolies les justices et polices seigneuriales, les droits de chasse, de pêche et les banalités, les cens³ ; qu'on ait le droit de tuer, chacun dans son champ, les lapins et autres animaux nuisibles à l'agriculture. [...]

Art. 11 Que les charges et offices soient donnés comme récompense du mérite. [...]

Art. 13 Que l'on puisse abolir les dîmes⁴. [...]

Art. 16 Que les emplois civils, militaires, ecclésiastiques soient possédés de façon que la noblesse n'ait plus la préférence et le tiers état plus d'exclusion. »

Cahier du tiers état de la Chapelle-Craonnaise, paroisse rurale
de la généralité de Tours, 1789.

1. Impôt royal sur le sel. **2.** Impôt royal sur les personnes non privilégiées.

3. Diverses taxes dues par les paysans au seigneur. **4.** Impôt dû au clergé.

La nuit du 4 août 1789

Face aux troubles sur tout le territoire, l'Assemblée constituante hésite entre une répression, impossible à mener, et un compromis. Lors de la nuit du 4 août, sous l'influence des députés patriotes, les membres de l'Assemblée votent l'abolition des privilèges.

Nuit du 4 au 5 août ou le délire patriotique, 1789, aquatinte, bibliothèque de l'Arsenal, Paris.

1. Quel événement marque le début de la Révolution ?
2. Quel changement majeur intervient dans la nuit du 4 au 5 août 1789 ?



Cocarde tricolore



Prise de la Bastille



1 La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)

Préambule Les représentants du peuple français constitués en Assemblée nationale [...] ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les droits inaliénables et sacrés de l'homme [...]. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare :

Art. 1 Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2 Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles¹ de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté² et la résistance à l'oppression.

Art. 3 Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane³ expressément.

Art. 4 La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...].

Art. 5 La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société [...].

Art. 6 La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par des représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous [...]. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité. [...]

Art. 7 Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites⁴ [...].

Art. 8 La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9 Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce

qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10 Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses. [...]

Art. 11 La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement [...].

Art. 12 La garantie des Droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique [...].

Art. 13 Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés⁵.

Art. 14 Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi [...].

Art. 15 La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Art. 16 Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17 La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique l'exige et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Déclaration adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale.

1. Permanents. 2. La sécurité. 3. N'en provienne.

4. Que la loi a indiqué. 5. En fonction de leur fortune.

Quelles avancées apparaissent avec la DDHC ?

1 La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)

Préambule Les représentants du peuple français constitués en Assemblée nationale [...] ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les droits inaliénables et sacrés de l'homme [...]. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare :

Art. 1 Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2 Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles¹ de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté² et la résistance à l'oppression.

Art. 3 Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane³ expressément.

Art. 4 La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...].

Art. 5 La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société [...].

Art. 6 La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par des représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous [...]. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité. [...]

Art. 7 Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites⁴ [...].

Art. 8 La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9 Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce

qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10 Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses. [...]

Art. 11 La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement [...].

Art. 12 La garantie des Droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique [...].

Art. 13 Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés⁵.

Art. 14 Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi [...].

Art. 15 La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Art. 16 Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17 La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique l'exige et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Déclaration adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale.

1. Permanents. 2. La sécurité. 3. N'en provienne.

4. Que la loi a indiquée. 5. En fonction de leur fortune.

Quelles avancées apparaissent avec la DDHC ?

L'Europe bouleversée par la Révolution française

Problématique : comment la révolution française et Napoléon Bonaparte transforment-ils la France et l'Europe ?

I. La nation en Révolution (1789-1792).

A. Les événements de 1789 : de la prise de la Bastille à l'obtention de nouveaux droits.

B. La chute de la monarchie : la journée du 10 août 1792.



La famille Des Cochons ramené Dans L'étable



La fuite du roi arrêté à Varennes
le 21 juin 1791



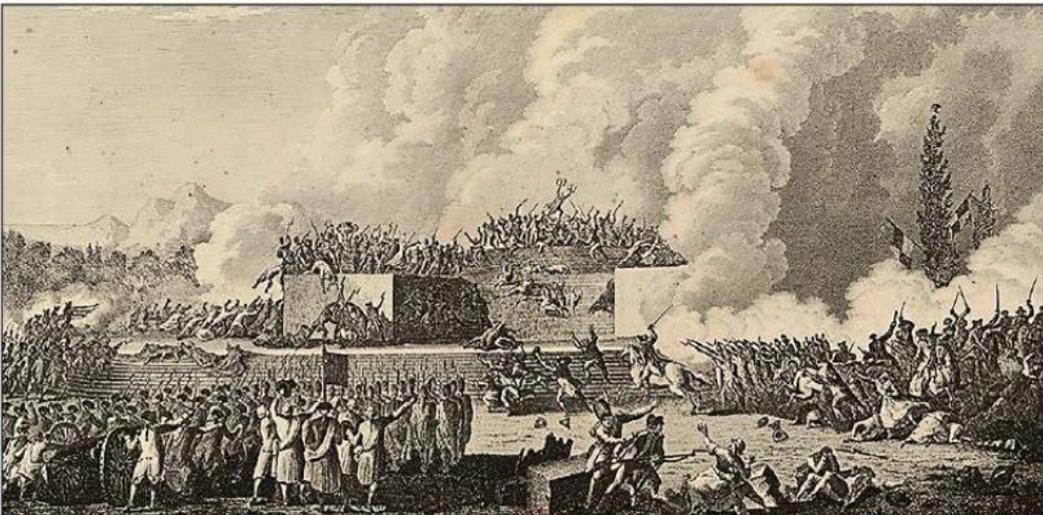
LOU
mo
sou
le r

LOUIS XVI. avoit mis le Bonnet rouge, il avoit crié vive la nation, il avoit bu à la santé des Sans-culotte, il avoit affecté le plus grand calme, il avoit dit hautement qu'il ne craindrait jamais, que jamais il n'auroit à craindre au milieu du peuple; enfin il avoit semblé prendre une part personnelle à l'insurrection du 20 juin. Eh bien! ce même Louis XVI. a bravement attendu que ses concitoyens fussent rentrés dans leurs foyers pour leur faire une guerre occulte et exercer sa vengeance.

Le roi moqué avec
le bonnet phrygien

1. Pourquoi la fuite du roi et son arrestation sont un tournant dans la relation entre Louis XVI et son peuple ?

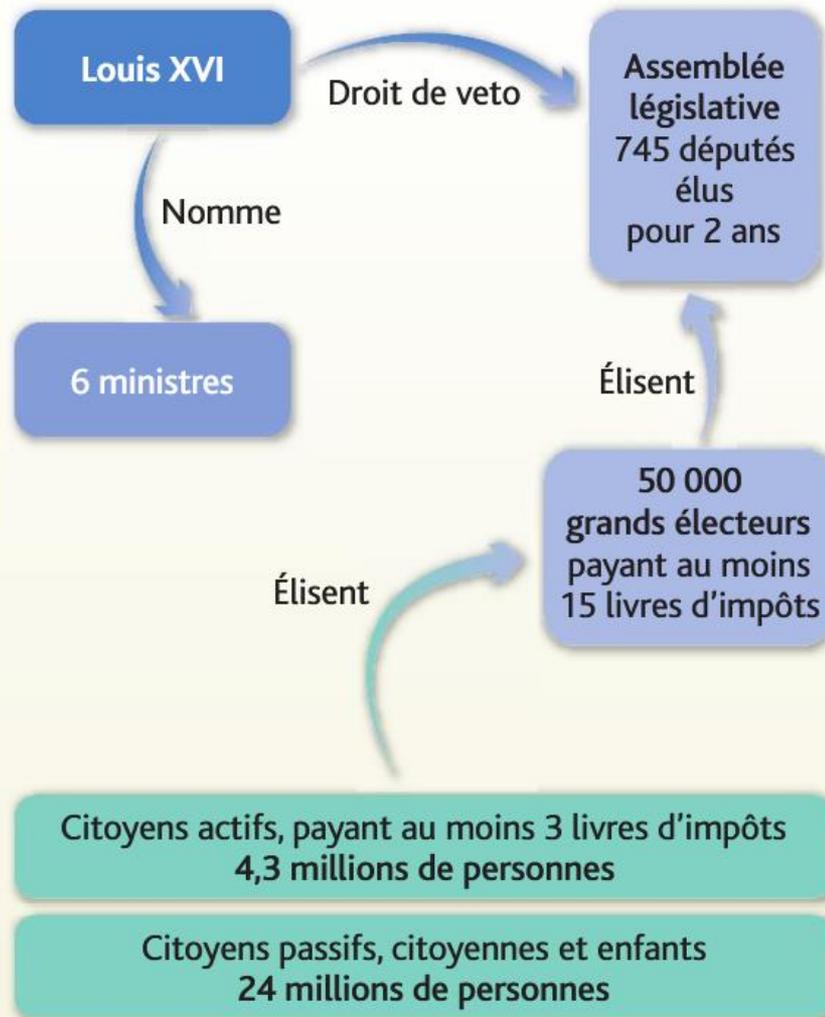
La fusillade du Champ-de-Mars



J.-L. Prieur et P.-G. Berthault, *Publication de la loi martiale au Champ de Mars : le 17 juillet 1791*, 1802, gravure, 24 × 29 cm, BnF (Paris).

1. Montrez que dans la Constitution de 1791, le peuple a finalement peu de pouvoir.

1 La Constitution de 1791 : une monarchie constitutionnelle



5 Les sans-culottes, acteurs majeurs du renversement de la monarchie

Qu'est-ce qu'un sans-culotte ?

C'est un être qui va toujours à pied, qui n'a pas de millions comme vous voudriez tous en avoir, point de châteaux, point de valets pour le servir, et qui loge tout simplement avec sa femme et ses enfants, s'il en a, au quatrième ou au cinquième étage. Il est utile, il sait labourer un champ, forger, scier, limer, couvrir un toit, faire des souliers et verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de la République. Comme il travaille, on est sûr de ne rencontrer sa figure ni au café ni dans les tripots où l'on conspire, ni au théâtre. Le soir, il se présente à sa section, non pas poudré, musqué¹, botté, dans l'espoir d'être remarqué de toutes les citoyennes des tribunes, mais pour appuyer de toute sa force les bonnes motions. Au reste, un sans-culotte a toujours son sabre pour fendre les oreilles à tous les malveillants. Quelquefois, il marche avec sa pique, mais au premier bruit du tambour, on le voit partir pour la Vendée, pour l'armée des Alpes ou pour l'armée du Nord².

Article du Père Duchesne, journal des sans-culottes dirigé par Hébert, 1793.

1. Relevez les éléments du texte qui montrent que le sans-culotte fait partie des classes populaires.
2. Puis, qu'il s'engage pour la République.

1. Parfumé.

2. Des soldats sont envoyés en Vendée pour combattre la révolte des paysans vendéens, royalistes. D'autres sont envoyés au nord ou à l'est de la France : les monarchies européennes se sont alliées, des soldats doivent donc se rendre sur les différents champs de bataille, autour de la France.



Un sans-culotte

Gravure anonyme, XVIII^e siècle (Musée Carnavalet, Paris).

Les sans-culottes sont les artisans et les commerçants des villes. Méfiants vis-à-vis du roi depuis sa tentative de fuite en juin 1791, craignant l'arrivée des troupes ennemies à Paris, ils jouent un rôle majeur dans la prise des Tuileries.

5 Les sans-culottes, acteurs majeurs du renversement de la monarchie

Qu'est-ce qu'un sans-culotte ?

C'est un être qui va toujours à pied, qui n'a pas de millions comme vous voudriez tous en avoir, point de châteaux, point de valets pour le servir, et qui loge tout simplement avec sa femme et ses enfants, s'il en a, au quatrième ou au cinquième étage. Il est utile, il sait labourer un champ, forger, scier, limer, couvrir un toit, faire des souliers et verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de la République. Comme il travaille, on est sûr de ne rencontrer sa figure ni au café ni dans les tripots où l'on conspire, ni au théâtre. Le soir, il se présente à sa section, non pas poudré, musqué¹, botté, dans l'espoir d'être remarqué de toutes les citoyennes des tribunes, mais pour appuyer de toute sa force les bonnes motions. Au reste, un sans-culotte a toujours son sabre pour fendre les oreilles à tous les malveillants. Quelquefois, il marche avec sa pique, mais au premier bruit du tambour, on le voit partir pour la Vendée, pour l'armée des Alpes ou pour l'armée du Nord².

Article du Père Duchesne, journal des sans-culottes dirigé par Hébert, 1793.

1. Relevez les éléments du texte qui montrent que le sans-culotte fait partie des classes populaires.
2. Puis, qu'il s'engage pour la République.

1. Parfumé.

2. Des soldats sont envoyés en Vendée pour combattre la révolte des paysans vendéens, royalistes. D'autres sont envoyés au nord ou à l'est de la France : les monarchies européennes se sont alliées, des soldats doivent donc se rendre sur les différents champs de bataille, autour de la France.



Un sans-culotte

Gravure anonyme, XVIII^e siècle (Musée Carnavalet, Paris).

Les sans-culottes sont les artisans et les commerçants des villes. Méfiants vis-à-vis du roi depuis sa tentative de fuite en juin 1791, craignant l'arrivée des troupes ennemies à Paris, ils jouent un rôle majeur dans la prise des Tuileries.

Quels sont les événements qui se succèdent ?



La prise du palais des Tuileries, le 10 août 1792

Jacques Bertaux, *La Prise du palais de Tuileries, cour du Carrousel, le 10 août 1792*, huile sur toile, 192 x 124 cm, 1793 (Musée national du château de Versailles).

- 1 Le palais des Tuileries où habite le roi
- 2 La cour du Carrousel
- 3 Les gardes suisses qui défendent le château (en rouge)
- 4 Les fédérés (uniforme bleu)
- 5 Les sans-culottes parisiens



La famille royale conduite au Temple

Gravure coloriée, 1792 (musée Carnavalet, Paris).

Après la prise des Tuileries, sous la pression des sans-culottes, l'Assemblée dépose le roi. Le 13 août, la famille royale est conduite à la prison du Temple.



Louis XVI durant son procès à la Convention

Estampe de G. Vendramini et D. Pellegrini, 1796 (BNF, Paris).

Au début de son procès, Louis XVI **1** est longuement interrogé par le président de la Convention sur les 33 chefs d'accusation qui lui sont imputés. Il est ensuite défendu par ses avocats.

1. Qui juge Louis Capet ?
2. Que lui est-il reproché ?

Les principaux chefs d'accusation

Le rapport sur les crimes imputés à Louis Capet est présenté à la Convention le 10 décembre 1792 et énumère 33 chefs d'accusation.

- « 1. Tentative de dissolution de la toute nouvelle Assemblée nationale constituante le 20 juin 1789. [...]»
4. Refus de contresigner l'abolition des privilèges votée le 4 août et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 23 août. [...]
7. Fuite à Varennes, le 21 juin 1791, et massacre du peuple demandant la fin de la monarchie, réuni au Champ-de-Mars le 17 juillet.
8. Acceptation tacite par le silence de la Convention de Pillnitz¹ d'août 1791 prévoyant le retour de la monarchie absolue en France par intervention militaire des autres puissances européennes. [...]
15. Acceptation tacite par silence et relation avec l'ar-

mée d'émigrés postés à Coblenz et destinée à marcher sur Paris. [...]

17. Ordres multiples destinés à désorganiser l'armée française.

18. Double jeu diplomatique avec les puissances européennes et alliances secrètes avec elles. [...]

24. Soutien aux prêtres réfractaires².

25. Veto royal sur le décret contre les prêtres réfractaires. [...]

33. Ordre de tirer sur le peuple et d'avoir fait "couler le sang des Français" le 10 août 1792³. »

Rapport sur les crimes imputés à Louis Capet, 10 décembre 1792, ministère de la Justice.

1. Signée entre la Prusse et l'Autriche.

2. Prêtres ayant refusé de signer la Constitution civile du clergé.

3. Combats qui ont eu lieu lors de la prise des Tuileries (voir p. 22).

16 et 17 Janvier 1793.

a été prononcé ainsi qu'il suit.

L'Assemblée est composée

de 749 Membres

Il s'est trouvé quinze
Membres absens par Commission
ci 15

7 idem par maladie 28
1 idem sans cause
5 non votans

Reste 721

La majorité absolue

est de 361

Sur quoi deux ont voté
pour les fers.

286. pour la détention et le bannissement à
la paix, ou pour le bannissement
immédiat, ou pour la réclusion,
et quelques uns y ont ajouté la
peine de mort conditionnelle si
le territoire étoit envahi.

46 ont voté pour la mort avec sursis,
soit après l'expulsion, soit
à la ratification de la Constitution.

334.

16 et 17 Janvier 1793.

De l'autre part... 334.

361 ont voté pour la mort.

26 pour la mort, en demandant une
discussion sur le point de savoir
s'il conviendrait à l'intérêt
public qu'elle fut, ou non
différée, et en déclarant leur
vau indépendant de cette
demande.

387

Pour la mort sans condition 387.

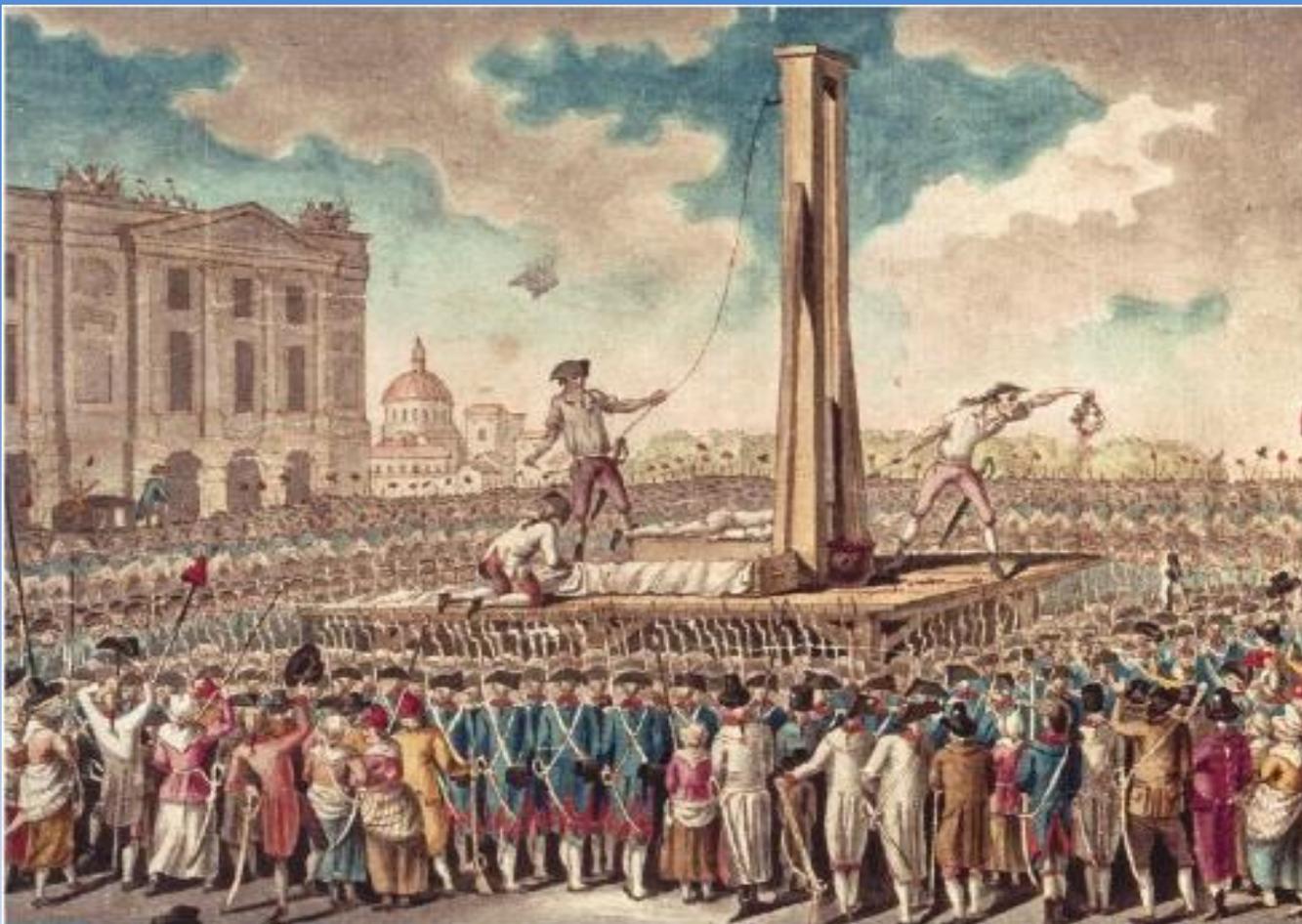
Pour la détention ou la mort
conditionnelle 334

Absens ou non votans 28

Total 749.

Après la proclamation du scrutin, le
Président déclare, au nom de la Convention,
Nationale, que la peine prononcée contre Louis,
est la peine de mort.

Les trois défenseurs de Louis sont
introduits à la barre, l'un d'eux obtient la
parole et dit: « Citoyens représentants de la
Nation. La Loi et votre Décret nous ont



6

Louis XVI guillotiné sur la place de la Révolution à Paris (actuelle place de la Concorde), le 21 janvier 1793

Gravure, XVIII^e siècle (Musée Carnavalet, Paris).

L'Europe bouleversée par la Révolution française

Problématique : comment la révolution française et Napoléon Bonaparte transforment-ils la France et l'Europe ?

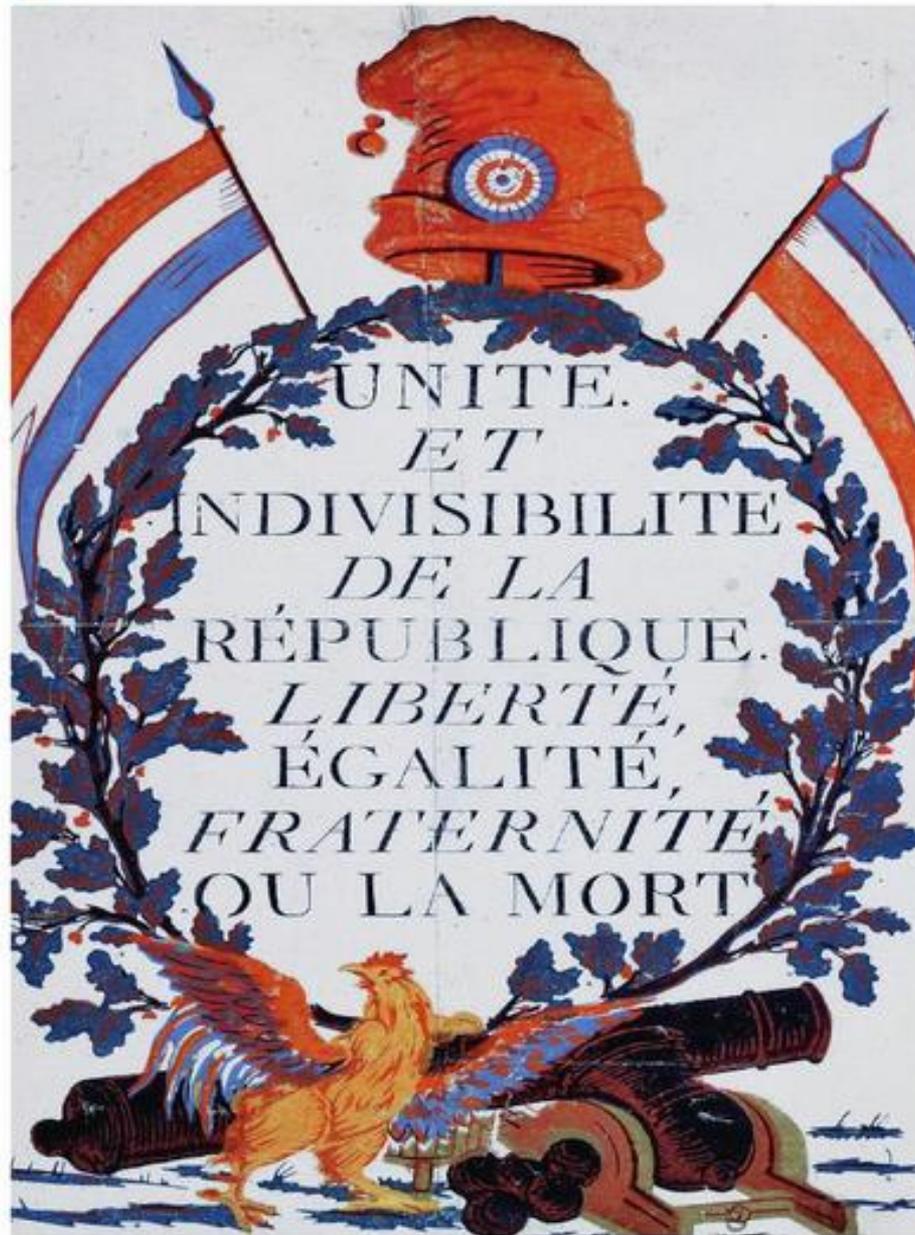
I. La nation en Révolution.

A. Les événements de 1789 : de la prise de la Bastille à l'obtention de nouveaux droits.

B. La chute de la monarchie : la journée du 10 août 1792.

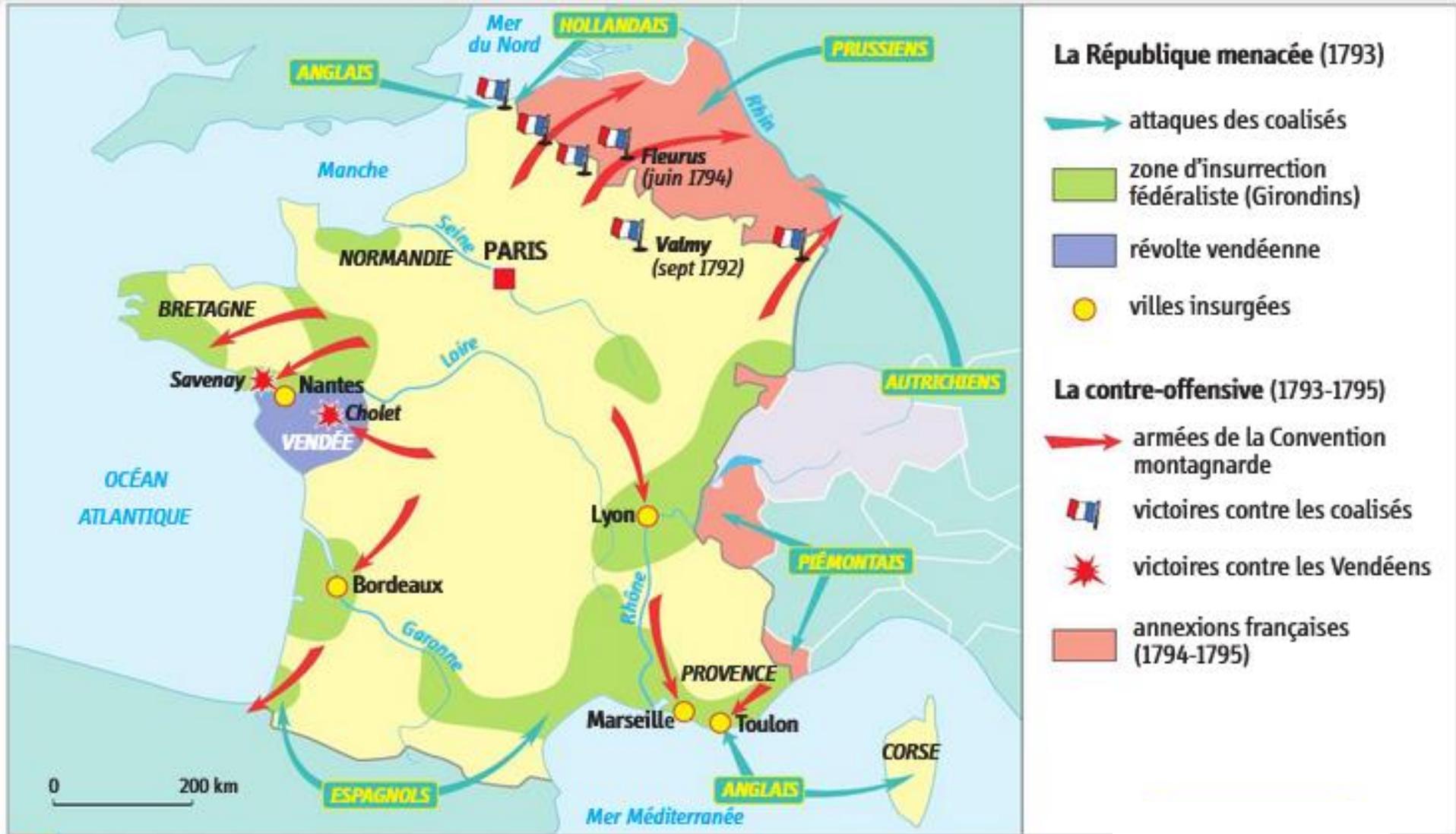
C. A partir de 1792, une première expérience républicaine.

La proclamation de la République, septembre 1792



1. Quels symboles de la République sont représentés ?

Anonyme, *Unité et indivisibilité de la République. Liberté, égalité, fraternité ou la mort*, 1793, estampe, 58 × 45 cm, BnF (Paris).



1. Quelles sont les menaces qui pèsent sur la France ?

2 La loi des suspects

« **Art. 1** Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.

Art. 2 Sont réputés gens suspects :

1. Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie¹ ou du fédéralisme et ennemis de la liberté. [...]
3. Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme.
4. Les fonctionnaires suspendus ou destitués² de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires [...].
5. Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution.
6. Ceux qui ont émigré entre le 1^{er} juillet 1789 et la loi du 8 avril 1792³, même s'ils sont rentrés en France [...]. »

Décret relatif aux gens suspects voté par la Convention, le 17 septembre 1793.

1 De la royauté.

2 Des Girondins.

3 Loi qui prévoit la confiscation des biens émigrés depuis le 1^{er} juillet 1789.

Pourquoi peut-on parler de Terreur ?



Pourquoi peut-on parler de Terreur ?

Un comité de surveillance révolutionnaire

Estampe d'après Jean-Baptiste Huet, *Comité de l'an deuxième*, vers 1793-1794 (BNF, Paris).

Il fut un des innombrables comités qui reçurent tous les pouvoirs pour faire arrêter les « suspects », même sur simple dénonciation anonyme. Ce « suspect » vient montrer son certificat de civisme (de bon citoyen) qui permettait d'éviter les arrestations.



6 Le coup d'État du 18 Brumaire

François Bouchot, *Le général Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents, à Saint Cloud, 10 novembre 1799*, huile sur toile, 401 x 421 cm, 1840 (Musée national du château de Versailles).

Le général Bonaparte est connu pour ses victoires en Autriche à la tête de l'armée d'Italie. Il s'empare du pouvoir par un coup d'État le 18 brumaire an VIII du calendrier révolutionnaire (9 novembre 1799).

L'Europe bouleversée par la Révolution française

Problématique : comment la révolution française et Napoléon Bonaparte transforment-ils la France et l'Europe ?

I. La nation en Révolution (1789-1792).

A. Les événements de 1789 : de la prise de la Bastille à l'obtention de nouveaux droits.

B. La chute de la monarchie : la journée du 10 août 1792.

C. A partir de 1792, une première expérience républicaine.

II. De Bonaparte à Napoléon Ier.

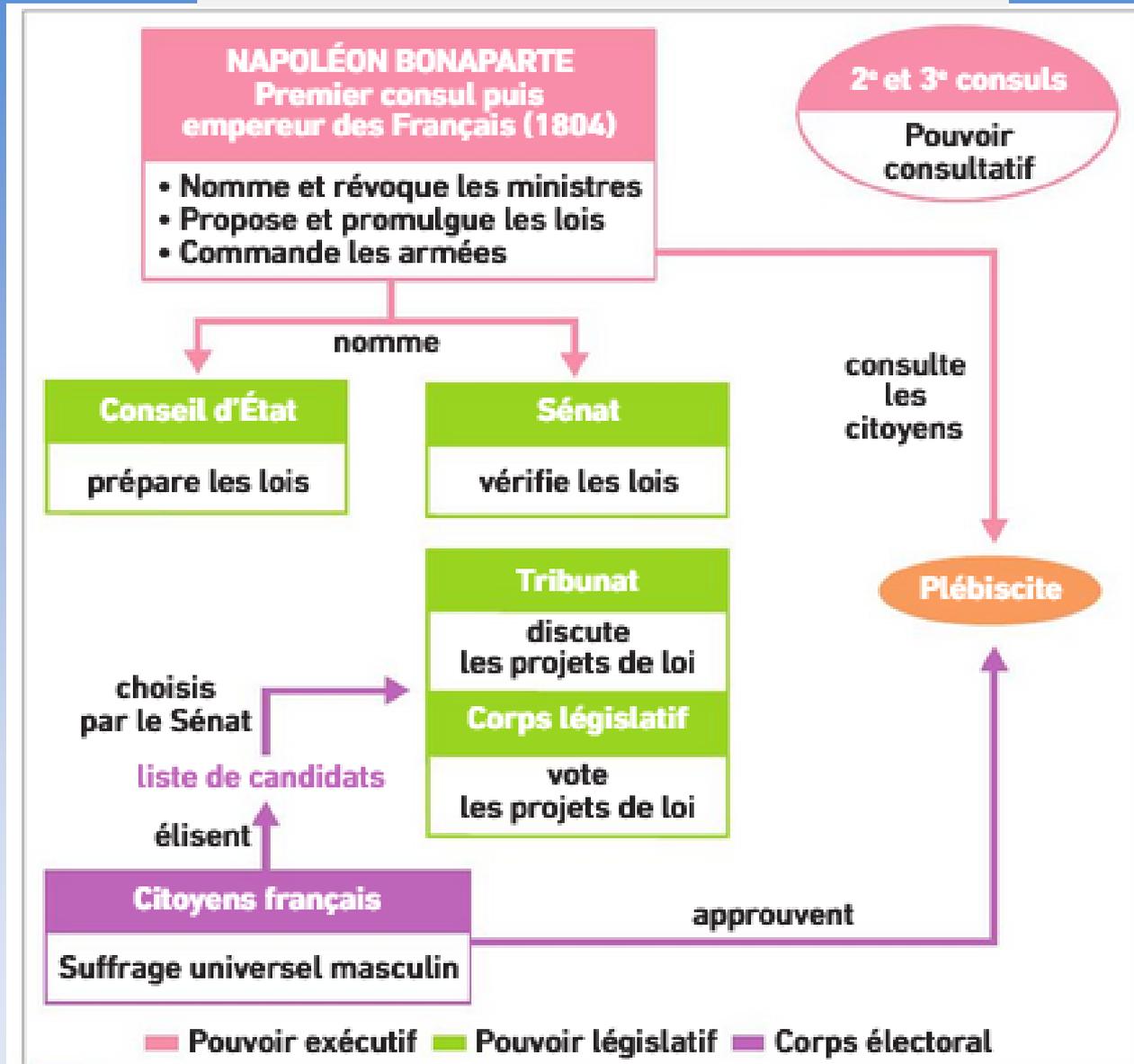
A. Un nouvel ordre politique en France.



Les trois consuls : Bonaparte, Cambacérès et Lebrun

Louis-Charles-Auguste Couder,
*Installation du Conseil d'État au palais
du Petit Luxembourg, le 25 décembre
1799*, huile sur toile, 421 x 421 cm, 1856
(Musée national du château
de Versailles).

1. Montrez que la Constitution met tout le pouvoir aux mains du consul puis de l'empereur tout en maintenant l'apparence d'un régime démocratique.



2. Comment s'exerce le contrôle de Napoléon sur la population ?

3 Napoléon rétablit l'esclavage

Art. 1^{er} – Dans les colonies restituées à la France, en exécution du traité d'Amiens du 27 mars 1802, l'esclavage sera maintenu, conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

5 **Art. 2** – Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.

Art. 3 – La traite des Noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et aux règlements existant avant ladite

5 époque de 1789.

Décret du 20 mai 1802.

5 La police et ses informateurs

« La police a pour espions des hommes et des femmes qui voient la meilleure compagnie de Paris, qui ont leurs carrosses. Ces espions de bonne compagnie reçoivent 2 000 francs par mois ; ils envoient leur rapport par écrit, signé d'un nom convenu entre le ministre et eux.

Les conversations des restaurants sont rapportées au ministre de la Police. Il y a aussi une police secrète pour les cafés, les cabarets ; elle emploie pour espions des mendiants, des marchands de vieux habits, des portiers de maison, des laquais de louage, des afficheurs, des cochers de fiacre, des vendeurs de chansons. Il y a aussi des espions dans les églises, dans les marchés. Les espions de la police sont obligés de faire des dénonciations, vraies ou fausses, sous peine d'être renvoyés parce qu'il faut que la police travaille. »

Lewis Goldsmith, *The Secret History of the Cabinet of Bonaparte*, 1810.

4 Napoléon et la presse

« Réprimez un peu les journaux, faites-y mettre de bons articles, faites comprendre aux rédacteurs des *Débats* et du *Publiciste* que le temps n'est pas éloigné où je les supprimerai avec tous les autres et je n'en conserverai qu'un seul.

Mon intention est donc que vous fassiez appeler les rédacteurs du *Journal des Débats*, du *Publiciste*, et de la *Gazette de France*, qui sont, je crois, les journaux les plus en vogue, pour leur déclarer que s'ils continuent d'alarmer sans arrêt l'opinion, leur durée ne sera pas longue ; que le temps de la Révolution est fini, qu'il n'y a plus en France qu'un parti ; que je ne souffrirai jamais que les journaux disent ni fassent rien contre mes intérêts ; qu'ils pourront faire quelques petits articles, où ils pourront mettre un peu de venin, mais qu'un beau jour, on leur fermera la bouche. »

Lettre de Napoléon I^{er} à Joseph Fouché, ministre de la Police, 22 avril 1805.



Napoléon I^{er} en costume de sacre

François Gérard, huile sur toile, 147 x 225 cm, vers 1810 (Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau).

Sacré empereur le 2 décembre 1804, Napoléon renforce sa dictature. Il ne convoque plus les Assemblées.

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| ① Manteau de velours brodé d'abeilles | ⑤ Collier de la légion d'honneur |
| ② Main de justice | ⑥ Couronne de laurier |
| ③ Sceptre orné de l'aigle | ⑦ Épée du sacre |
| ④ Globe impérial | ⑧ Trône |

Le Code civil est un recueil de plus de 2 000 articles qui réglementent les relations entre les individus : droit des personnes, propriété, transmission des biens, contrats. Il est applicable à tous les individus sur le territoire national.

Art. 9 Tout individu né en France d'un étranger pourra dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité réclamer la qualité de français [...].

Art. 10 Tout enfant né d'un Français en pays étranger est français.

Art. 213 Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Art. 229 Le mari pourra demander le divorce¹ pour cause d'adultère de la femme.

Art. 230 La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.

Art. 372 L'enfant reste sous l'autorité de ses parents jusqu'à sa majorité.

Art. 373 Le père seul exerce cette autorité durant le mariage.

Art. 376 Si l'enfant a moins de seize ans, le père peut le faire emprisonner pendant un temps qui ne pourra excéder un mois.

Art. 544 La propriété est le droit de jouir et de disposer des biens de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements.

Art. 545 Nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Art. 1781 Le maître² est cru sur son affirmation pour le paiement du salaire. »

¹ Avant la Révolution, le divorce était interdit.

² Le patron.

3. A quels articles du code civil correspond le droit du sol et le droit du sang ?

4. Montrez que le Code civil établit l'égalité de tous devant la loi mais pas l'égalité des droits entre tous.

5. Quelles sont les transformations opérées par Napoléon sur la société française ?
6. Quel lien faire entre les deux créations ?



Napoléon Bonaparte remet une légion d'honneur

Jean-Baptiste Debret, *Première distribution des décorations de la Légion d'honneur*, le 15 juillet 1804, huile sur toile, 531 x 403 cm, 1812 (Musée national de la Légion d'honneur, Paris).

Instituée en 1802, la légion d'honneur récompense les militaires et les civils ayant rendu des services éminents à la Nation.

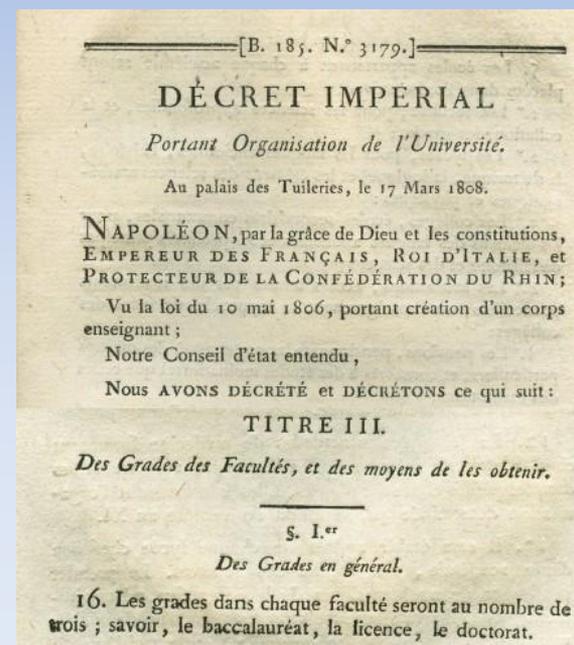
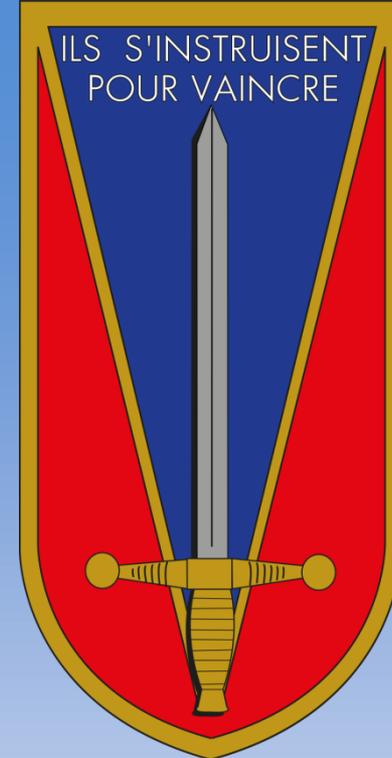
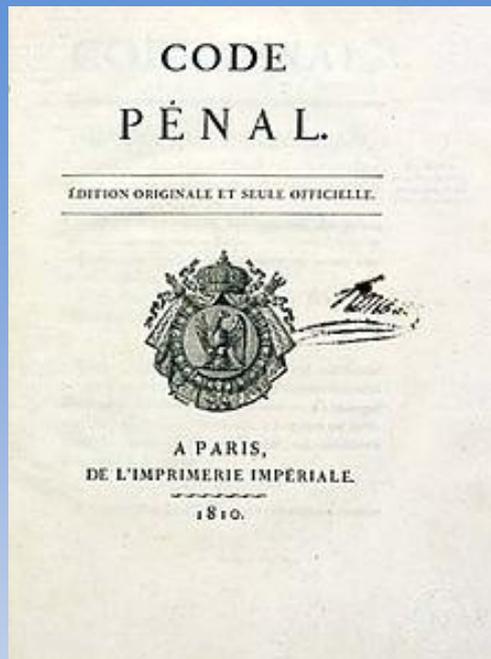


4 Les premiers lycées d'État

Gravure, XIX^e siècle.

Créés par Napoléon Bonaparte en 1802, les lycées forment des fonctionnaires efficaces et obéissants.

7. Quelles sont les transformations opérées par Napoléon sur la société française ?



L'Europe bouleversée par la Révolution française

Problématique : comment la révolution française et Napoléon Bonaparte transforment-ils la France et l'Europe ?

I. La nation en Révolution (1789-1792).

A. Les événements de 1789 : de la prise de la Bastille à l'obtention de nouveaux droits.

B. La chute de la monarchie : la journée du 10 août 1792.

C. A partir de 1792, une première expérience républicaine.

II. De Bonaparte à Napoléon Ier.

A. Un nouvel ordre politique en France.

B. Une Europe conquise puis coalisée.



8. Montrez l'importance de l'empire français.
 9. Quelles sont les conséquences en Europe ?

CODICE CIVILE.	CODE CIVIL.
<i>TITOLO PRELIMINARE.</i>	TITRE PRÉLIMINAIRE.
<i>Della Pubblicazione, degli Effetti e dell'Applicazione delle leggi in generale.</i>	De la Publication, des Effets et de l'Application des lois en général.
<i>ARTICOLO PRIMO.</i>	ARTICLE PREMIER.
Le leggi hanno esecuzione in tutto il territorio italiano in forza della promulgazione fatta dal Re.	Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la promulgation qui en est faite par le Premier Consul.
Sono osservate in qualunque parte del Regno dal momento in cui può esserne conosciuta la promulgazione.	Elles seront exécutées dans chaque partie de la République, du moment où la promulgation en pourra être connue.
La promulgazione fatta dal Re dovrà ritenersi conosciuta nel dipartimento, in cui risiederà il Governo, trascorso un giorno dopo quello della promulgazione; ed in ciascuno degli altri dipartimenti dopo lo stesso termine coll'aggiunta di altrettanti giorni, quante decine di	La promulgation faite par le Premier Consul sera réputée connue dans le département où siégera le Gouvernement, un jour après celui de la promulgation; et dans chacun des autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois

5 L'empire napoléonien à son apogée (1811)

Napoléon nomme à la tête des États vassaux, des membres de sa famille ou des fidèles qui lui doivent obéissance. L'échec de la campagne de Russie en 1812 marque le début des revers.



4 La diffusion du Code civil en Europe



Le 30 avril 1802, Napoléon obtient l'abdication du roi d'Espagne en faveur de son frère Joseph Bonaparte. Le 2 mai, la population de Madrid se soulève contre l'occupation. Elle attaque la cavalerie française et les mamelouks (soldats musulmans de l'armée française).

1 Le soulèvement espagnol du 2 mai 1808
Francisco Goya, *Dos de Mayo*, huile sur toile, 374 x 268 cm, 1814



5 La répression française en Espagne
Francisco Goya (1746-1828), *El tres de Mayo*, 1814, Palais du Prado, Madrid.
Napoléon impose Joseph, son frère, comme roi d'Espagne. Mais les Espagnols se soulèvent, notamment à Madrid le 2 mai 1808



4 La retraite de Russie : le passage de la Berezina (26-29 novembre 1812)
Gouache attribuée au général d'Empire Fournier Sarvolèze, vers 1812 (Musée de l'armée, Paris).
Au retour de Russie, les restes de la Grande Armée parviennent à passer la Bérézina grâce aux sacrifices des pontonniers du général Eblé qui construisent des ponts de fortune en travaillant dans l'eau glacée.

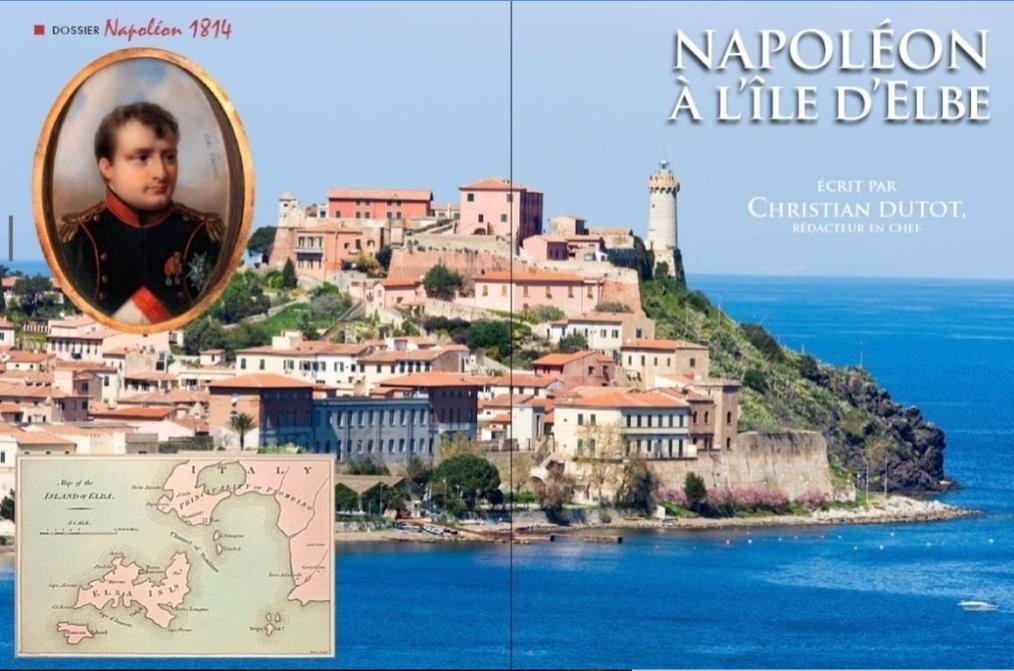
6 Le bilan pour la France de la campagne de Russie (1812)

Au départ	Au retour
617 000 hommes dont :	75 000 hommes dont :
- 300 000 Français	- 20 000 Français
- 1 372 canons	- 60 canons



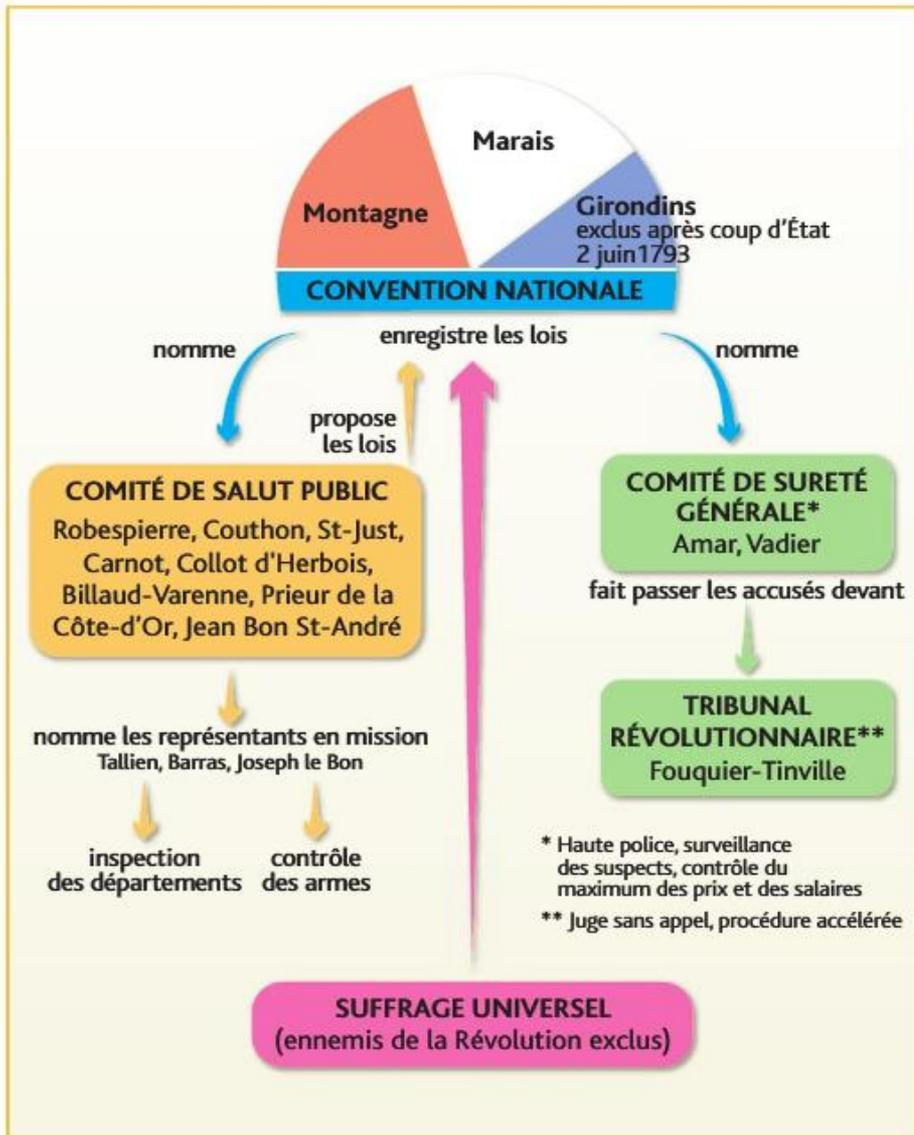
NAPOLÉON À L'ÎLE D'ELBE

ÉCRIT PAR
CHRISTIAN DUTOT,
REDACTEUR EN CHEF





11 Un gouvernement révolutionnaire pour faire face aux périls intérieurs et extérieurs





Anonyme, *Unité et indivisibilité de la République. Liberté, égalité, fraternité ou la mort*, 1793, estampe, 58 × 45 cm, BnF (Paris).

1. Quels symboles de la République sont représentés ?
2. Dans la nouvelle Constitution, quels éléments montrent que la souveraineté appartient au peuple ?

Une nouvelle Constitution pour les Français : 1792-1793

Décret des 21-22 septembre 1792

La Convention nationale décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France.

Constitution du 24 juin 1793

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme, sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables¹, afin que tous les citoyens ne se laissent jamais opprimer, avilir² par la tyrannie³; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur; le magistrat la règle de ses devoirs; le législateur l'objet de sa mission. En conséquence, il proclame, en présence de l'Être suprême⁴, la Déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen.

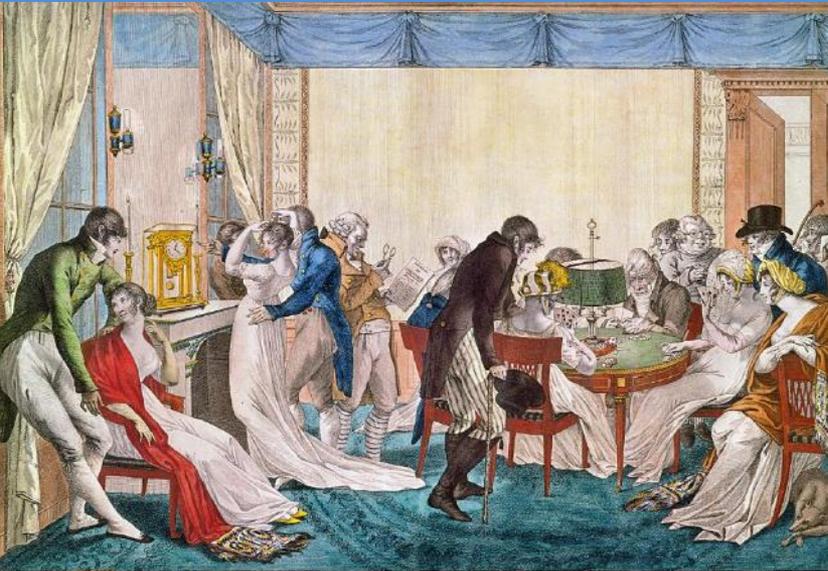
Article 1. - Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

Article 2. - Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

Article 3. - Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi. [...]

Article du *Père Duchesne*, journal des sans-culottes dirigé par Hébert, 1793.

1. Que l'on ne peut pas supprimer.
2. Dégrader, déshonorer.
3. Gouvernement d'un chef unique autoritaire.
4. Les révolutionnaires sont très critiques à l'égard de la religion : très tôt, ils remplacent Dieu par un être suprême, supérieur, à l'origine de toutes choses.



4 Un salon parisien sous le Directoire

Jean-Baptiste Franois Bosio, *La Bouillotte*, gravure, 1804 (Musée Carnavalet, Paris).

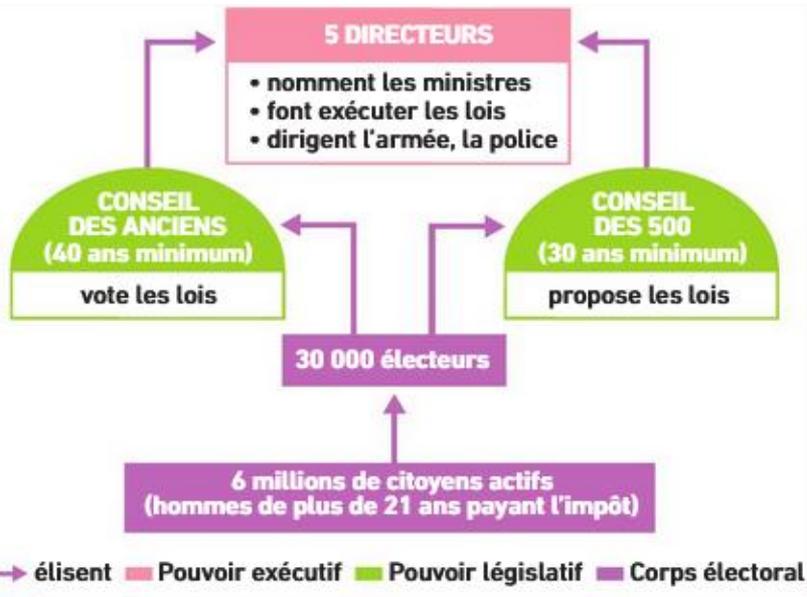
Sous le Directoire, les fournisseurs aux armées, les membres du gouvernement et les gros propritaires, qui profitent de la hausse des prix, s'enrichissent. Ils s'habillent de faon extravagante et organisent de belles rceptions.



3 La soupe populaire sous le Directoire

Gouache de Jean-Baptiste Lesueur, XVIII^e sicle (Musée Carnavalet, Paris).

Le Directoire supprime la loi du Maximum qui stabilisait le prix du pain. Les prix s'envolent, aggravant la misre, en particulier  Paris et dans les grandes villes.



1 La Constitution de 1795

Est-ce que le Directoire contribue  rduire les ingalits en France ?

3 Les royalistes tentent un coup d'État à Paris le 5 octobre 1795



Pierre-Gabriel Berthault, *Attaque de la Convention nationale. Journée mémorable du 13 vendémiaire an 4^e de la République française*, 1795, gravure, 24 x 29 cm, musée de la Révolution française (Vizille).

Le général Barras demande à un jeune général républicain, Napoléon Bonaparte, de chasser les royalistes qui tentent un coup d'État à l'Assemblée. Bonaparte lui répond : « Général, j'accepte. Mais je vous préviens que, l'épée hors du fourreau, je ne l'y remettrai qu'après avoir rétabli l'ordre. » Ayant fait venir des canons, il mitraille les insurgés royalistes sur les marches de l'église Saint-Roch, au cœur de Paris, et les met en fuite.



Le coup d'État du 18 Brumaire

François Bouchot, *Le général Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents, à Saint Cloud. 10 novembre 1799*, huile sur toile, 401 x 421 cm, 1840 (Musée national du château de Versailles).

Le général Bonaparte est connu pour ses victoires en Autriche à la tête de l'armée d'Italie. Il s'empare du pouvoir par un coup d'État le 18 brumaire an VIII du calendrier révolutionnaire (9 novembre 1799).

1. Après 5 années de mécontentement, que se passe-t-il en 1799 ?

La guerre en Vendée

a) Les débuts de l'insurrection

« Le 13 mars 1793, il se présenta dans le bourg une quantité de gens armés de fusils, brocs, fourches, faux, ayant tous des cocardes blanches et décorées d'une petite médaille carrée en étoffe sur lesquelles sont brodées différentes figures telles que croix, cœurs percés de piques [...]. Tous ces gens criaient : "Nous voulons notre roi, notre prêtres et l'ancien régime" et qu'ils voulaient égorger tous les patriotes [...]. Cette troupe se jeta sur tous les patriotes qui s'étaient réunis pour s'opposer à leurs entreprises, en tua plusieurs, et dispersa les autres [...]. Ils s'emparèrent de la ville de Chemillé¹. »

Déposition de deux témoins, mars 1793, Archives départementales du Maine-et-Loire.

¹ Ville de Vendée, à l'est de Cholet.

b) La répression

« Tous les brigands qui seront trouvés les armes à la main, ou convaincus de les avoir prises pour se révolter contre leur patrie, seront passés au fil de la baïonnette. On en agira de même avec les filles, femmes et enfants qui seront dans ce cas. Les personnes seulement suspectes ne seront pas plus épargnées, mais aucune exécution ne pourra se faire sans que le général l'ait préalablement ordonné

Tous les villages **12 Une armée de citoyens pour combattre l'ennemi** ce qui peut être que l'on aura existèrent ; mais leur effet que q Il ne sera fait qui le général r ront pas partici



Denis-Auguste-Marie Raffet, *Soldats de la Première République. Études*, vers 1830, huile sur toile, 37 × 46 cm, musée du Louvre (Paris).

2. Comment réagit la Convention nationale face à ces menaces ?